LA ROUTE DE LA RUINE?

Les véhicules électriques et les violations des droits des travailleurs dans les mines industrielles de cobalt au Congo















RÉSUMÉ

Le cobalt est partout. Ce minerai bleu argenté est présent dans les batteries rechargeables qui alimentent nos téléphones mobiles, nos ordinateurs portables et nos tablettes et, en plus grandes quantités, dans les véhicules électriques qui seront bientôt prédominants sur nos routes. C'est un minerai stratégique dans le plan de décarbonation et de transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. L'accélération de ce changement est une des priorités pour lutter contre la crise climatique et les experts du secteur estiment que les ventes de véhicules électriques exploseront dans les 10 prochaines années. Cela exigera une hausse considérable de la production de cobalt.

L'essor de la demande de cobalt comporte cependant une part d'ombre. La République démocratique du Congo, l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, renferme dans ses sols la majeure partie des réserves de cobalt du monde. En 2020, 70 % du cobalt mondial était issu de son territoire, avec des dizaines de milliers d'ouvriers travaillant dur dans des mines industrielles à grande échelle pour en extraire le minerai. Les sociétés minières multinationales qui possèdent bon nombre des mines de RD Congo, soucieuses de se forger une réputation « verte » et « responsable », affirment qu'elles produisent du cobalt « propre » et « durable », sans atteinte aux droits humains, et que leurs opérations offrent des opportunités sur le plan économique et de l'emploi.

Ces dernières années, l'attention s'est principalement focalisée sur le secteur minier artisanal en RD Congo, notamment en raison des risques de travail des enfants qu'il crée, alors que les conditions des travailleurs dans les mines industrielles à grande échelle sont largement passées inaperçues. Ce rapport examine les droits des travailleurs dans les mines industrielles de RD Congo d'où provient la vaste majorité du cobalt, mines qui produisent environ 80 % du cobalt exporté par le pays (contre 20 % extraits dans les mines artisanales).

Les conclusions présentées dans ce rapport s'appuient sur des recherches détaillées menées pendant 28 mois par l'organisme de surveillance des activités des sociétés basé au Royaume-Uni, Rights and Accountability in Development (RAID), et par le Centre d'Aide Juridico-Judiciaire (CAJJ), un centre d'aide juridique congolais spécialisé dans le droit du travail. L'équipe de chercheurs a réalisé des recherches approfondies sur le terrain à Kolwezi, une ville minière où sont situées bon nombre des mines de cobalt et de cuivre en RD Congo, et dans les environs. Elle a mené 130 entretiens avec des travailleurs et d'anciens travailleurs dans cinq sociétés minières, ainsi que des entretiens avec des sous-traitants, des représentants de syndicats, des avocats, des autorités locales congolaises, du personnel médical et des experts du secteur.

Les recherches ont été concentrées sur cinq des plus grandes mines de cuivre et de cobalt au monde. Elles sont détenues ou exploitées par des sociétés minières multinationales qui, à elles seules, ont produit près de la moitié de l'approvisionnement mondial de cobalt en 2020 : (i) Kamoto Copper Company (KCC) de Glencore, (ii) Metalkol RTR de Eurasian Resources Group, (iii) Tenke Fungurume Mining (TFM) de China Molybdenum, (iv) Société minière de Deziwa (Somidez) de China Nonferrous Metal Mining Company (CNMC), dont la compagnie minière publique congolaise Gécamines détient 49 % des parts, et (v) Sinocongolaise des mines (Sicomines), une co-entreprise entre Gécamines et un consortium de sociétés et d'investisseurs chinois.

« NOUS TRAVAILLIONS DUR, SANS AUCUNE PAUSE, POUR 2,5 USD PAR JOUR. SI VOUS NE COMPRENIEZ PAS CE QUE LE PATRON VOUS DISAIT, IL VOUS GIFLAIT. SI VOUS AVIEZ UN ACCIDENT, ILS VOUS METTAIENT À LA PORTE. »



UN MODÈLE DE SOUS-TRAITANCE QUI SAPE LES DROITS DES TRAVAILLEURS & FOURNIT UNE MAIN-D'ŒUVRE BON MARCHÉ

CLe modèle de sous-traitance utilisé par les sociétés minières multinationales pour recruter leur main-d'œuvre se trouve au cœur du problème d'exploitation des travailleurs. Plutôt que d'embaucher les travailleurs directement, les sociétés minières se tournent vers des entreprises de sous-traitance qui leur fournissent une grande part de leur main-d'œuvre, des mineurs aux agents d'entretien, en passant par les chauffeurs, le personnel de sécurité et d'autres. Les employés et les responsables des entreprises de sous-traitance que nous avons interrogés ont expliqué que, selon eux, les sociétés utilisent ce modèle comme une stratégie délibérée pour réduire leurs coûts, limiter leur responsabilité en matière de sécurité des travailleurs et éviter que les travailleurs n'adhèrent à des syndicats.

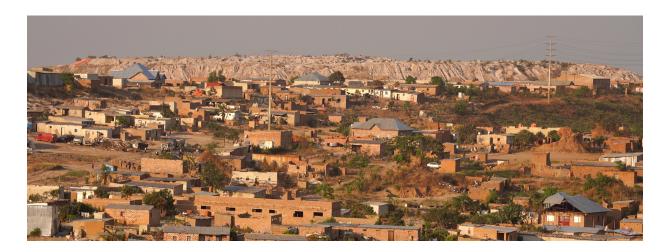
Les chiffres officiels montrent qu'au moins 26 455 travailleurs sont employés directement ou indirectement dans les mines concernées par nos recherches, et plus de la moitié (57 %) de cette main-d'œuvre est fournie par des sous-traitants. Dans certaines mines, cette proportion était même supérieure. Chez TFM, par exemple, 68 % de la main-d'œuvre en 2020 était employée par des sous-traitants ; chez Metalkol, elle représentait 64 %. Le recours à des sous-traitants ou des agences de recrutement est une pratique acceptable pour les missions de courte durée ou le recrutement de spécialistes, mais il ne fait aucun doute que les sociétés minières en RD Congo font appel à des sous-traitants pour obtenir du personnel pour leurs activités principales à long terme, souvent avec une rémunération extrêmement faible.

Les travailleurs employés par des sous-traitants sont nettement moins bien payés que ceux qui sont embauchés directement par les sociétés minières et la plupart (63 %) ne gagnent pas le salaire de subsistance de 402 USD par mois, c'est-à-dire la rémunération minimale pour garantir un niveau de vie décent. Nombreux sont ceux qui gagnent considérablement moins. Les travailleurs ont décrit être traités comme des citoyens de seconde zone, tandis que ceux qui sont employés directement reçoivent un salaire et des avantages bien supérieurs à leur propre rémunération faible, ce qui crée une violation régulière du principe « à travail égal, salaire égal ». Beaucoup ont expliqué être désespérés, incapables de s'extraire euxmêmes et leurs familles de la pauvreté.

RACISME, DISCRIMINATIONS ET TRAITEMENTS DÉGRADANTS

Les experts du secteur indiquent qu'une proportion considérable (70 %) du secteur minier congolais est désormais financé par des investissements chinois. Cette activité chinoise accrue s'est accompagnée de signalements de tensions entre travailleurs chinois et congolais. Cela n'a pas toujours été le fait d'un seul camp : les travailleurs chinois ont décrit avoir subi une forte hostilité de la part des Congolais. Cependant, nous avons constaté que, même lorsque les expatriés chinois rencontrent des difficultés, leurs conditions de travail sont nettement supérieures à celles des travailleurs congolais.

Chez Sicomines, Somidez, TFM et leurs sous-traitants respectifs, ainsi que chez les sous-traitants de Metalkol, les travailleurs ont rapporté avoir subi ou été témoins d'actes de racisme et de discrimination quasi quotidiens. Cela s'exprimait à travers des violences physiques et verbales. Les travailleurs ont décrit un niveau de discrimination rappelant l'« ère coloniale » et ont raconté qu'ils faisaient l'objet de coups de pied, de gifles, de coups de bâtons et d'insultes, qu'on leur criait dessus et qu'on les tirait parfois par l'oreille lorsqu'ils n'arrivaient pas à comprendre des instructions en mandarin, faisaient des erreurs ou refusaient d'effectuer des tâches dangereuses. Dans la plupart des cas, ceux qui ont résisté à ce traitement ont été immédiatement licenciés sans rémunération.



SÉCURITÉ ET COUVERTURE SANTÉ DES TRAVAILLEURS INSUFFISANTES

La loi congolaise exige que les employeurs couvrent les frais liés aux soins de santé des travailleurs embauchés en contrats à durée indéterminée et à durée déterminée, et ceux de leurs familles à charge. C'est un avantage important du travail à temps plein, qui est apprécié par les travailleurs congolais. Mais la plupart des sous-traitants fournissent uniquement une subvention partielle des soins de santé, parfois à hauteur de 10 USD seulement par travailleur et par mois, ce qui est bien trop faible pour permettre aux centres médicaux de dispenser des soins standard décents. Certains sous-traitants ne fournissent aucune prise en charge des soins de santé. RAID et le CAJJ ont interrogé des médecins et des directeurs d'hôpitaux qui ont expliqué qu'ils observaient régulièrement des problèmes de santé chroniques et des invalidités causés par l'exposition aux produits toxiques et les mauvaises conditions de travail. Nous avons constaté que certaines sociétés minières et certains sous-traitants sont conscients de ces risques, mais ils ne proposent pas de compensation équitable ou ne modifient pas leurs pratiques.

Ces problèmes sont liés à des manquements importants en matière de sécurité sur les sites miniers. Les travailleurs embauchés par des sous-traitants chez Metalkol, Sicomines et TFM nous ont raconté qu'ils ne reçoivent pas d'équipements de protection individuelle (EPI) ou lorsque c'est le cas, les EPI sont de mauvaise qualité. D'autres ont expliqué qu'ils sont exposés à des situations très dangereuses – comme être contraints d'escalader un échafaudage à un rythme rapide, parfois sans harnais de sécurité – mais qu'ils ne se plaignent pas par crainte de perdre leur travail.

QUE FAIT LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS?

Le gouvernement congolais est responsable au premier chef de s'assurer que le droit du travail est respecté. Mais l'inspection du travail de RD Congo, un service administratif qui surveille la mise en œuvre de la réglementation du travail nationale, souffre d'un manque de financement et de personnel. En 2021, seuls deux inspecteurs du travail ont été affectés à la région de Kolwezi avec une capacité limitée pour effectuer leur travail. L'accès aux sites miniers leur est souvent refusé et ils reçoivent peu de plaintes des travailleurs, qui ont trop peur de perdre leur emploi pour signaler tout problème. Cette application inefficace de la loi a créé un environnement de travail largement non réglementé.

RÉPONSE DES SOCIÉTÉS MINIÈRES

LAu cours des dernières années, les sociétés minières ont cherché à mieux s'aligner sur les valeurs sociétales. Les sociétés incluses dans notre rapport ont élaboré des normes internes en matière de droits humains, ont adhéré à des initiatives du secteur pour une exploitation minière plus éthique ou ont pris des engagements publics pour promouvoir et défendre les droits de leurs travailleurs. Alors que ces engagements sont indispensables, la mesure dans laquelle ils sont transposés dans la pratique est souvent peu claire.

RAID et le CAJJ ont écrit aux cinq sociétés minières pour leur communiquer les conclusions des recherches et demander des réponses à une liste détaillée de questions. Nous avons reçu des réponses de quatre sociétés : KCC, Metalkol, Sicomines et TFM. Une des sociétés, Somidez, n'a pas répondu malgré plusieurs tentatives pour la contacter.

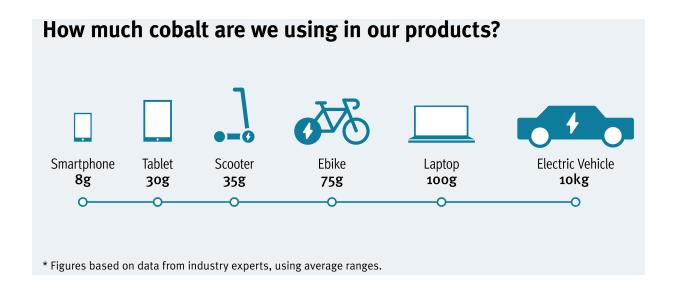
Même si elles ont souligné les mesures positives en place pour leurs employés, les sociétés minières ont fourni un soutien bien moindre aux travailleurs recrutés par le biais de sous-traitants. Seul Glencore, le propriétaire de KCC, a déclaré qu'il avait agi pour suspendre certains de ses sous-traitants pour des raisons de sécurité ou de manquements. Aucune des autres sociétés n'a indiqué avoir pris de telles mesures. Les courriers ainsi que les réponses complètes des sociétés sont disponibles sur le site Internet de RAID.



VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE EST-IL « PROPRE » ?

LEn utilisant les informations publiquement disponibles, nous avons tracé le cobalt sur toute la chaîne d'approvisionnement, des mines de cobalt industrielles couvertes par ce rapport jusqu'aux fabricants de véhicules électriques et d'électronique, comme Tesla, Renault, General Motors, Volkswagen, Toyota, Samsung SDI, Panasonic et Apple, entre autres. Ces sociétés en contact avec les consommateurs jouent un rôle important pour garantir que le cobalt (ainsi que d'autres minerais et matières premières) utilisé dans leurs produits n'est pas associé à des violations des droits humains et à l'exploitation de travailleurs. Les consommateurs et les investisseurs exercent une pression accrue sur ces entreprises pour qu'elles agissent, comme en témoigne la tendance croissante des investissements dans l'environnemental, le social et la gouvernance (ESG).

Face à cette pression, les initiatives du secteur visant à démontrer que le cobalt et d'autres minerais critiques sont « propres » se sont multipliées ces dernières années. Cependant, aucune de ces initiatives n'est contraignante pour les sociétés et elles reposent toutes sur l'adhésion volontaire. De plus, le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE), une norme capitale pour de nombreuses sociétés minières opérant en RD Congo, se concentre sur un ensemble limité de problèmes, tels que le travail des enfants, et ne traite pas les problèmes plus larges liés aux droits du travail abordés dans ce rapport. Ce décalage signifie que les initiatives de diligence raisonnable et les programmes sectoriels, qui s'appuient sur le Guide OCDE, ne couvrent pas de manière adéquate les droits du travail ou l'exploitation des travailleurs.



VOIE À SUIVRE

Les questions liées aux droits des travailleurs dans l'extraction du cobalt nécessitent une action de l'industrie et des gouvernements. Sans cadres juridiques solides, les initiatives du secteur ne créent aucune incitation ou responsabilité réelle dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt. Une réglementation de diligence raisonnable en matière de droits humains contraignante – exigeant que les sociétés gèrent les impacts négatifs de leurs opérations sur les droits humains et l'environnement – serait une étape importante allant dans la bonne direction. En tant que mesure à court terme immédiate, les sociétés doivent étendre les vérifications au-delà du Guide OCDE limité afin de couvrir les problématiques d'ESG plus larges, comme les droits des travailleurs.

Nous reconnaissons que la lutte contre la crise climatique est une priorité mondiale et que les véhicules électriques sont considérés comme essentiels dans la transition vers des énergies propres. Cependant, nous pensons aussi que cela doit s'accompagner d'un approvisionnement en minerais responsable. Les véhicules électriques ne devraient pas être fabriqués aux dépens des travailleurs congolais exploités. L'urgence de la crise climatique exige une action de la part du secteur et des gouvernements, qui ne sacrifie ni les personnes ni la planète. La production de batteries « éthiques » sans exploitation de travailleurs, sans violation des droits humains ni préjudice environnemental, qui participe à une transition juste et ne reproduise pas les injustices de l'économie basée sur les énergies fossiles, est capitale. En témoignant des problèmes de droits humains dans les mines de cobalt en RD Congo, nous espérons que ce rapport pourra contribuer à trouver une voie à suivre audacieuse.



Photos courtesy of Pete Pattison/Guardian

La route de la ruine?

Les véhicules électriques et les violations des droits des travailleurs dans les mines industrielles de cobalt au RDC

Points clés

- Le cobalt est considéré comme un minerai essentiel pour la transition vers une économie décarbonée, nécessaire pour lutter contre la crise climatique. Il est utilisé dans les batteries lithium-ion (rechargeables) qui alimentent les véhicules électriques qui connaîtront une forte croissance.
- En 2020, plus de 70 % du cobalt mondial a été extrait des mines de République démocratique du Congo. Il est principalement produit par des mines industrielles à grande échelle qui représentent 80 % des exportations de cobalt de la RD Congo (20 % proviennent des mines artisanales).
- Les sociétés minières multinationales qui exploitent le minerai affirment que leur cobalt est « propre » et non associé à des atteintes aux droits humains. Mais les recherches menées dans cinq des plus grandes mines de cobalt révèlent une exploitation généralisée de la main-d'œuvre et des violations des droits des travailleurs.
- Les travailleurs ont indiqué qu'ils étaient soumis à un temps de travail excessif, à des traitements dégradants, à des violences, à des discriminations, à du racisme, à des conditions de travail dangereuses et à un non-respect de la couverture santé de base. Ils ont décrit avoir été frappés, giflés, battus avec des bâtons, insultés, tirés par les oreilles ou qu'on leur criait dessus.





Points clés

- Le recours à des sous-traitants pour recruter la main-d'œuvre est au cœur du problème. Au total, 57 % des 26 455 travailleurs dans les cinq mines sont recrutés par le biais de sous-traitants plutôt que d'être embauchés directement par les sociétés minières.
- De nombreux travailleurs ne gagnent pas le salaire de subsistance de 402 USD par mois, c'est-à-dire la rémunération minimale pour garantir un niveau de vie décent. Environ 63 % des travailleurs interrogés recrutés via des sous-traitants touchaient des salaires extrêmement faibles, souvent bien inférieurs au salaire de subsistance, et ont fait part de leur désespoir de ne pas pouvoir sortir de la pauvreté.
- Les personnes que nous avons interrogées ont indiqué que, selon elles, les sociétés minières utilisaient délibérément des sous-traitants pour réduire les coûts de main-d'œuvre et limiter leurs responsabilités légales.
- Les inspecteurs du travail congolais semblent dans l'incapacité de traiter les abus généralisés. La région de Kolwezi, où sont situées les principales mines de RD Congo, ne compte que deux inspecteurs aux ressources limitées.
- Le cobalt de RD Congo est principalement destiné aux constructeurs automobiles partout dans le monde. Ces entreprises ont un rôle à jouer pour garantir que les minerais qu'elles utilisent proviennent de mines gérées de manière responsable, dans des conditions qui respectent les droits des travailleurs.



Points clés

- Les initiatives du secteur visant à démontrer que le cobalt et d'autres minerais critiques sont « propres » se sont multipliées ces dernières années. Aucune n'est contraignante pour les sociétés et beaucoup ne couvrent pas l'exploitation des travailleurs ni un éventail large des droits du travail. Des législations imposant une diligence raisonnable en matière de droits humains pourraient s'avérer utiles.
- Les véhicules électriques ne devraient pas être fabriqués aux dépens des travailleurs congolais exploités. L'urgence de la crise climatique exige une action forte de la part du secteur et des gouvernements, qui ne sacrifie ni les personnes ni la planète. La production de batteries « éthiques » sans exploitation de travailleurs, sans violation des droits humains ni préjudice environnemental est capitale pour une transition juste.







